



INCLUSION & RURALITÉ

ENSEMBLE, CONTRIBUONS A LA TRANSITION ALIMENTAIRE, DANS
DES TERRITOIRES RURAUX PLUS INCLUSIFS

CAHIER DES CHARGES

Table des matières

I.	Qu'est-ce que l'appel à projets « Inclusion & Ruralité 2 » ?	3
	1. Rappel du contexte	3
	2. Les porteurs d'Inclusion & Ruralité 2.....	4
	3. Les partenaires d'Inclusion & Ruralité 2.....	4
II.	A qui s'adresse cet appel à projets ?	5
	1. Structures concernées	5
	2. Sélection des lauréats.....	5
III.	De quels types de soutien les lauréats vont-ils bénéficier ?	9
IV.	Quels sont les engagements des lauréats ?	12
V.	Comment se déroule le process de sélection ?	12
VI.	Comment déposer sa candidature et rester informé ?	14
	Contact.....	14

Introduction

Le programme « Inclusion & Ruralité 2 » vise à accompagner le développement (consolidation ou développement) de **structures de l'IAE (insertion par l'activité économique)** qui contribuent à la **résilience alimentaire des territoires ruraux**. Ce programme est dédié aux structures de l'IAE, qui souhaitent se développer via une consolidation de leur métier d'insertion, une diversification de leurs activités (en IAE ou hors IAE), une extension territoriale, etc.

La mise en place de ce programme répond à quatre enjeux majeurs :

- Agir pour une **société plus inclusive** et renforcer la **réponse aux besoins sociaux des territoires ruraux** ;
- **Consolider les structures de l'IAE existantes** afin de renforcer l'offre d'insertion sur le territoire national ;
- Soutenir les structures **contribuant à la résilience alimentaire des territoires** ;
- Participer à la **dynamisation et au développement économique des territoires ruraux**.

I. Qu'est-ce que l'appel à projets « Inclusion & Ruralité 2 » ?

1. Rappel du contexte

Dans les territoires ruraux, les tissus économiques peu denses et l'éloignement géographique posent des problématiques en termes de sorties vers l'emploi durable et de développement économique. Pour autant, les capacités contributives des territoires ruraux et des coopérations entre acteurs, notamment de l'économie sociale et solidaire sont importantes et constituent des leviers d'innovation sociale.

Face à ce constat, la MSA a créé en 2020 le programme Inclusion & Ruralité, un programme de soutien sur 3 ans pour accompagner la création et le développement de 35 structures inclusives en milieu rural. Une première promotion a été accompagnée et soutenue sur la période 2021-2024. Les lauréats ont bénéficié d'un accompagnement individuel et collectif au développement de leurs projets, ainsi que d'un soutien financier de la MSA, couplé aux financements de droit commun de l'Etat.

Cette "saison 1" a permis de proposer une contribution concrète au Pacte ambition pour l'IAE : créer des emplois en insertion via le développement de nouvelles activités d'insertion, adaptées aux réalités rurales. Vous pouvez retrouver les 10 enseignements clefs d'Inclusion & Ruralité 1 dans le Mémento, accessible sur le site internet du programme, <https://inclusion-ruralite.msa.fr/>.

La MSA déploie la saison 2 d'Inclusion & Ruralité sur une durée de 3 ans afin de soutenir 35 SIAE.

Inclusion & Ruralité 2 s'inscrit pleinement dans les orientations actuelles visant à consolider les SIAE existantes plutôt que d'accompagner la création de nouvelles structures, et en cohérence avec le rapport de l'Igas qui préconise le passage du pacte ambition IAE vers un pacte de stabilisation de l'IAE.

2. Les porteurs d'Inclusion & Ruralité 2

Le programme Inclusion & Ruralité 2 est porté par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).



La MSA poursuit une mission, inscrite au Code Rural, de développement social des territoires ruraux, notamment sur les problématiques d'inclusion.

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le **deuxième régime de protection sociale en France**. Il y a 35 Caisses de MSA réparties sur le territoire français.

En complément de sa mission de service public, **la MSA participe au développement social des territoires ruraux** et propose des actions et services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations qui vivent sur ces territoires (familles, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité).



Dans ce cadre, en 2002, la MSA a été à l'initiative de la création du **réseau associatif LASER Emploi**, dont l'objectif est de promouvoir l'accès à l'emploi et aux services sur les territoires ruraux.

A ce titre, le réseau LASER Emploi fédère des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et porte notamment des projets sur les sujets d'inclusion. **La MSA confie à LASER Emploi le déploiement et le pilotage d'Inclusion & Ruralité.**

3. Les partenaires d'Inclusion & Ruralité 2

La mise en œuvre de ce programme repose sur la mobilisation des ressources et expertises d'un panel d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire pour co-construire un accompagnement à 360° au service du développement des structures d'insertion par l'activité économique en zones rurales.

make sense

L'incubateur associatif **makesense** : pour l'organisation des temps forts, l'animation de la communauté et la contribution au programme d'accompagnement collectif <https://entrepreneurs.makesense.org/>



Le **Laboratoire d'Évaluation et de Mesure d'Impact Social et Environnemental (E&MISE) de l'ESSEC** : pour la mesure d'impact social du programme et l'accompagnement des lauréats dans cette démarche <https://centre-innovation-sociale-ecologique.essec.edu/index.php/laboratoire-emise/>

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

France Active et ses 35 associations territoriales : pour la contribution au programme d'accompagnement collectif et l'accompagnement individuel à la stratégie d'investissement et financement <https://www.franceactive.org/>

The logo for 'le kiif' features the text 'le kiif' in a lowercase, sans-serif font. The 'i' in 'kiif' has a red dot above it.

Le Kiif, alliance associative de 10 incubateurs à impact : pour la modélisation de l'accompagnement individuel. Ce dernier sera déployé sur les territoires par différents incubateurs d'innovation sociale et experts de l'accompagnement au-delà de cette alliance.
<https://www.lekiif.fr/>

The logo for 'avise' features a stylized purple 'A' icon followed by the text 'avise' in a lowercase, sans-serif font.

L'Avise, pour l'identification et la mobilisation de dispositifs, d'acteurs locaux et de leurs expertises en tant qu'agence nationale d'ingénierie et centre de ressources <https://www.avise.org/>

II. A qui s'adresse cet appel à projets ?

1. Structures concernées

Ce programme et son appel à projets s'adressent aux structures de l'insertion par l'activité économique situées en zone rurale en France métropolitaine et portant un projet de développement contribuant à la résilience alimentaire des territoires.

Les projets de développement présentés par les candidats doivent contribuer **conjointement** :

- au développement d'une société plus inclusive, en luttant contre l'éloignement à l'emploi,
- à la résilience alimentaire du territoire ;
- et au renforcement de la cohésion territoriale, en contribuant à valoriser les territoires ruraux.

Le projet peut être présenté par une **structure** ou un **groupement**.

Un seul dossier devra être déposé par projet, via la structure reconnue comme porteuse du projet. Les groupements impliquant de multiples partenaires sont autorisés. En cas de sélection, la structure porteuse du projet sera bénéficiaire de l'intégralité de la subvention accordée et sera chargée, le cas échéant, de la redistribuer aux partenaires.

Il n'est pas nécessaire de relever du régime agricole pour candidater.

2. Sélection des lauréats

2.1. Critères de recevabilité

Les candidatures doivent impérativement répondre à **toutes les conditions suivantes pour être recevables** :

- Être déposées par une **personne morale qui porte une activité d'insertion par l'activité économique** : atelier chantier d'insertion (ACI), association intermédiaire (AI), entreprise d'insertion (EI), entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI). Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), les régies de territoire et les entreprises à but d'emploi (EBE) sont aussi éligibles ;

- Présenter un **projet de développement répondant aux besoins du territoire pour contribuer à sa résilience alimentaire** OU un **projet de consolidation d'une activité existante qui participe à la résilience alimentaire du territoire** ;
- Être **localisées sur un territoire rural en France métropolitaine** sur lequel il existe des besoins non couverts. L'appréciation de ces critères se fera sur la base de l'argumentaire demandé aux candidats dans le dossier de candidature et de l'extraction des cartographies dédiées sur l'outil GéoMSA (cf. dossier de candidature) ;
- La structure candidate est **en activité depuis au moins 2 ans et est employeuse** ;
- La structure candidate a des **fonds propres positifs sur les deux derniers exercices** ;
- La structure candidate déclare qu'elle :
 - est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
 - et pour les associations, qu'elle souscrit au contrat d'engagement républicain ;
- Le porteur de projet a **contacté la Caisse de MSA** de son territoire de référence pour présenter son projet (cf. carte des caisses de MSA et annuaire en annexe) ;
- Le dossier de candidature est complet avec ses annexes.

2.2. Critères de sélection

L'analyse des candidatures se fera au regard des critères suivants :

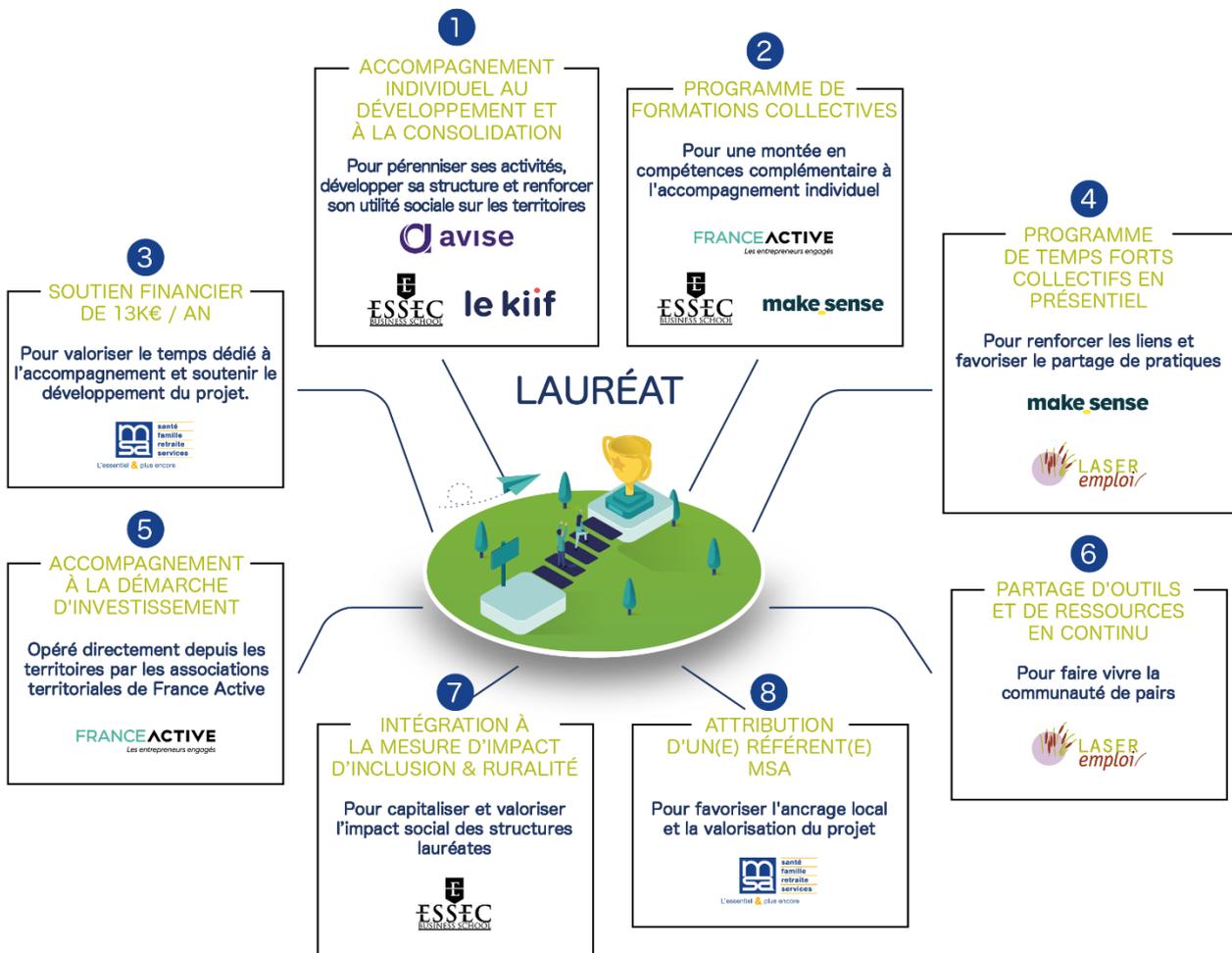
Thèmes	Critères
<p>Projet social et territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat doit s'inscrire dans une démarche de projet de territoire, en s'appuyant sur un diagnostic des besoins sociaux et en présentant la volonté de coopérer avec les acteurs locaux pertinents (partenaires institutionnels et opérationnels). • Le candidat doit veiller à la retombée d'impacts sociaux positifs non seulement pour les bénéficiaires directs mais aussi pour le territoire et ses habitants. • Le candidat doit mettre en place des actions favorisant l'inclusion ; une attention sera portée aux modalités de l'accompagnement socio-professionnel et à la qualité des emplois proposés aux salariés en parcours. • Le candidat doit s'inscrire dans une démarche éco-responsable, en veillant notamment à la bonne gestion des externalités environnementales liées à ses activités. • Le projet doit créer de la valeur et générer des impacts économiques positifs sur le territoire d'actions : création d'emplois ou d'activités, développement économique local, parcours d'emploi, etc.

<p>Résilience alimentaire du territoire</p>	<p>Le projet de développement doit contribuer à la résilience alimentaire du territoire, sur au moins un des enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement et durabilité des métiers agricoles ; • accessibilité de l'emploi agricole permanent ou saisonnier (mobilité, logement, ...) ; • accessibilité à une alimentation durable pour tous et toutes ; • actions de sensibilisation au bien manger et à la transition agricole ; • actions de préservation des patrimoines agricoles et alimentaires locaux ; • résilience des modes de production, transformation, distribution et consommation des denrées alimentaires ; • meilleure gestion des déchets et réduction du gaspillage alimentaire.
<p>Modèle économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de développement ou les axes de consolidation doivent être en cohérence avec la stratégie de la structure et le contexte dans lequel elle évolue (potentiel de développement suffisant, besoin identifié, etc.) • Le candidat doit être en capacité de présenter son modèle économique (projet/structure) et de démontrer sa soutenabilité.
<p>Pilotage et fonctionnement interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La structure candidate doit démontrer sa capacité à intégrer des outils de pilotage adaptés à une gestion pertinente (suivi de trésorerie, calendrier prévisionnel, etc.). • La structure candidate doit démontrer sa volonté à intégrer la démarche d'évaluation d'impact social comme un outil de pilotage de son activité. • Les modes de gouvernance de la structure candidate favorisent la coopération et la prise de décision participative ainsi que le bien-être au travail.
<p>Critères de différenciation et de priorisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un intérêt particulier sera porté aux projets s'inscrivant dans une logique d'innovation sociale en termes de secteur d'activité, de projet social ou d'organisation, de gouvernance participative, d'organisation du travail, etc. • S'il n'est pas nécessaire d'être affilié à la MSA pour candidater, la priorité pourra être donnée aux structures qui relèvent du régime agricole ; • La priorité sera donnée aux projets pour lesquels l'accompagnement et le financement seront les plus utiles ; • Un intérêt particulier sera accordé aux projets présentant une réflexion globale sur leurs impacts social, territorial, économique, environnemental ; • Le jury sera attentif à une bonne répartition géographique des 35 lauréats.

2.3. *Bonnes pratiques et posture adaptée*

- La **gouvernance de la structure soutient** le projet de développement/consolidation et la **candidature au programme Inclusion & Ruralité 2** ;
- **Au sein de la structure, une personne de l'équipe est dédiée au projet de développement**, et est en capacité de le mener à bien au niveau stratégique en interne. Elle a la capacité de dédier minimum 2 jours par mois pour suivre le programme, s'approprier les accompagnements ainsi que faire le lien avec l'équipe et la gouvernance en interne ;
- Le candidat a envie de **coopérer et de co-construire avec les acteurs du territoire**, et en premier lieu avec la caisse MSA locale ;
- Le candidat est **en accord avec l'ADN d'Inclusion & Ruralité** ;
- Le candidat a envie d'**intégrer un collectif de lauréats accompagnés pendant 3 ans**, de partager les pratiques et les expériences, de confronter des points de vue avec d'autres acteurs et de **rejoindre pleinement la communauté "Inclusion & Ruralité"**.

III. De quels types de soutien les lauréats vont-ils bénéficier ?



Les lauréats intègrent un **parcours d'accompagnement** sur 3 ans, piloté par le réseau LASER Emploi en partenariat avec les acteurs susmentionnés.

Ce parcours combinera accompagnement collectif et individuel sur quatre sujets principaux :

1. Réussir sa coopération et son ancrage territorial
 - Accompagnement à l'ancrage territorial (secteur & métier)
 - Posture et fondamentaux de la coopération
2. (Re)penser son modèle économique et sa stratégie financière
 - Fondamentaux de consolidation du modèle économique
 - Stratégie d'investissement & recherche de financements
 - Ancrage du modèle économique sur le territoire
 - Amélioration des outils de gestion et de pilotage
 - Stratégie commerciale
3. Impliquer et embarquer les parties prenantes internes et externes dans le projet
 - Ressources humaines - organigrammes, management, recrutement (personnes en insertion et équipe encadrante)
 - Gouvernance

- Accompagnement socio professionnel
- Santé mentale des équipes
- 4. Évaluer et valoriser son impact social
 - Découvrir/se former à l'évaluation d'impact social et au pilotage par l'impact
 - Construire sa théorie du changement
 - Collecter et analyser des données

1 Accompagnement individuel au développement et à la consolidation

Un accompagnement individuel stratégique mené par l'incubateur d'innovation sociale du territoire désigné par Laser Emploi :

- A l'issue d'une phase de diagnostic, un plan d'accompagnement personnalisé et ajustable sera validé avec le lauréat et mis à jour chaque année.
- Un rdv mensuel pendant les 3 ans d'accompagnement, pour soutenir le lauréat sur ses enjeux stratégiques de construction/déploiement du projet de développement et un suivi adapté.
- L'intégration au sein de la communauté de l'incubateur territorial permettra au lauréat de choisir, de façon optionnelle, de participer à des formations, événements et temps d'échanges entre pairs sur son territoire.
- Un bilan sera réalisé avec le lauréat en fin d'accompagnement.

Des points semestriels individuels de coaching soutiendront la mise en place de la démarche d'évaluation d'impact social, la prise en main d'un outil de collecte et de suivi des données.

2 Programme de formations collectives

Un parcours de formations en collectif pour accompagner la montée en compétences et se mettre en action sur les 4 axes de l'accompagnement, animées par des partenaires experts des thématiques :

- 1 - *Réussir ses coopérations et son ancrage territorial* par makesense
- 2 - *(Re)penser son modèle économique et sa stratégie financière* par France Active
- 3 - *Impliquer et embarquer les parties prenantes internes et externes dans le projet* par makesense ou Laser Emploi
- 4 - *Évaluer et valoriser son impact social* par le Labo de l'ESSEC

1 session de formation par mois, en distanciel, entre 1h30 et 2h30 - 10 sessions au total par an.

Des outils seront partagés à l'issue des formations pour accompagner la prise en main des sujets abordés.

3 Soutien financier de 13 000€ / an

Chaque lauréat bénéficiera d'une **subvention de 13 000 € / an pendant 3 ans, soit 39 000€ de la part de la MSA**. Cette subvention est destinée à financer une partie des charges de fonctionnement de la structure pour valoriser le temps consacré au suivi du programme et soutenir le développement du projet.

4 Programme de temps forts collectifs en présentiel

En intégrant le programme, les lauréats rejoindront la communauté Inclusion & Ruralité, au sein de laquelle les partages entre pairs, partages d'idées, de bonnes pratiques, prise de hauteur et retours d'expériences sont clefs et encouragés.

Pour ce faire, le programme prévoit des temps forts :

1. Les séminaires annuels (2 jours en présentiel par an) pour échanger entre pairs sur les réalisations de l'année, se former, partager et s'entraider sur les enjeux rencontrés, s'inspirer et prendre de la hauteur.
2. Les journées en immersion (1 à 2 jours en présentiel par an - format optionnel pour les structures lauréates volontaires) pour se retrouver chez une structure du programme, découvrir son lieu, ses équipes, comprendre son fonctionnement, échanger sur ses pratiques.

5 Accompagnement à la démarche d'investissement

Un accompagnement à la démarche d'investissement et/ou de financement en proximité, opéré par les associations territoriales de France Active. Prêts, garanties, primes, voire fonds propres ou quasi fonds propres, l'expertise et l'offre de services de France Active seront mobilisables pour accompagner les besoins de chaque lauréat.

6 Partage d'outils et de ressources en continu

Le partage d'outils et de ressources en continu pour faire communauté : une newsletter qui donne les bonnes informations, retrace les nouveautés du programme, les actualités des projets, une veille dédiée, etc. LASER Emploi anime également le site internet du programme, propose des actions ponctuelles de communication au service des lauréats, un annuaire partagé, etc.

Les outils et ressources seront adaptés au fil du programme aux besoins et au contexte.

7 Intégration à la mesure d'impact d'Inclusion & Ruralité

En parallèle de l'accompagnement, **un programme de recherche-action** conduit en partenariat avec le laboratoire E&MISE de l'**ESSEC** sera mené pour évaluer l'impact social et territorial du programme Inclusion & Ruralité. Les données récoltées dans le cadre de l'accompagnement individuel seront en effet agrégées pour effectuer **l'évaluation d'impact social du programme et la capitalisation de ce dernier**.

IV. Quels sont les engagements des lauréats ?

Le lauréat s'engage à participer aux rendez-vous d'accompagnement et aux différents temps d'échanges collectifs et individuels ainsi qu'à s'associer à la démarche d'évaluation et de recherche mise en place autour du programme.

Le lauréat s'engage à adhérer à LASER Emploi (maximum 500€/an).

Le lauréat s'engage à maintenir tout au long du programme le lien avec son/sa référent(e) MSA et son/sa accompagnateur(rice) individuel(le) local(e) en rendant compte régulièrement de l'état d'avancement de son projet et des difficultés rencontrées.

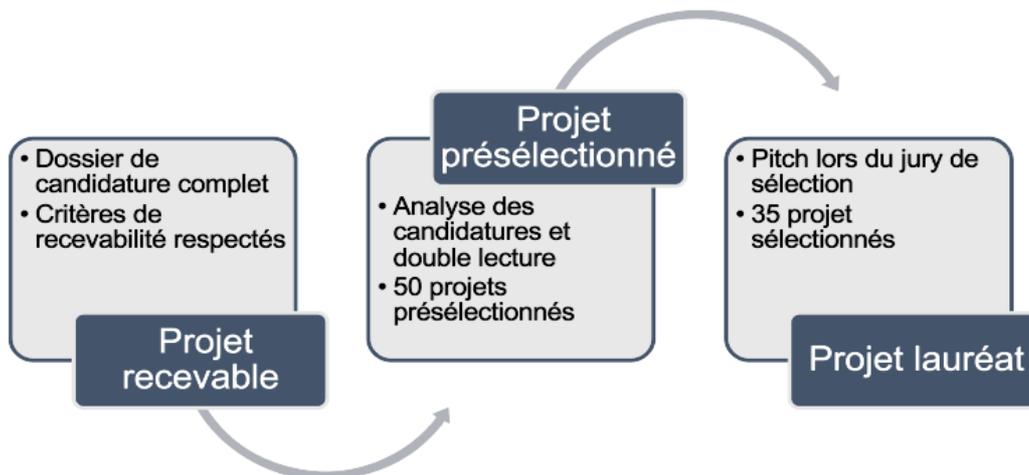
Le lauréat s'engage à faire apparaître les logos et/ou à faire mention du soutien de la MSA et d'Inclusion & Ruralité sur ses principaux outils de communication (présentation des partenaires sur le site internet et les documents de type rapport d'activité, etc.), sur ses communications concernant le programme « Inclusion & Ruralité 2 » et le développement soutenu par l'accompagnement.

Le lauréat s'engage à autoriser Laser Emploi et la MSA à utiliser sa raison sociale, son identité visuelle et les informations de base dans les communications relatives à Inclusion & Ruralité.

Les engagements lient réciproquement les lauréats à la Caisse locale de la MSA et l'incubateur territorial en charge de l'accompagnement feront l'objet d'une convention triennale, signée au démarrage du programme.

V. Comment se déroule le process de sélection ?

Le processus de sélection proposé se décline en 3 étapes pour les candidats :



1. Phase 1 : Recevabilité des candidatures

Chaque candidat doit remplir un dossier de candidature d'ici le 19 avril 2024 à 17h.

Une candidature recevable répond aux critères de recevabilité décrits ci-dessus (cf III.2).

Seules les candidatures complètes seront évaluées. Une candidature complète se compose de la réponse à l'intégralité des questions du dossier de candidature et des pièces jointes complémentaires demandées.

2. Phase 2 : Pré-sélection des candidatures

Les dossiers seront analysés sur la base des critères de sélection et de priorisation (voir paragraphe II.2), en impliquant notamment les caisses de MSA locales.

Lors de cette analyse, les candidats pourront être sollicités pour préciser certains éléments du dossier.

L'annonce des 50 candidatures présélectionnées en vue du jury est prévue le 5 juin 2024.

Un candidat pré-sélectionné doit impérativement participer au jury du 13 juin pour voir sa candidature prise en compte.

3. Phase 3 : Sélection des candidatures lors du jury du 13 juin 2024

Le jury de sélection a pour objectif de **sélectionner 35 lauréats qui constitueront la nouvelle promotion d'Inclusion & Ruralité 2**, en validant la qualité de la candidature, l'adéquation du profil du lauréat avec la philosophie du programme et sa motivation.

Lors de ce jury de sélection, chaque candidat disposera de 20 minutes dont :

- 5 minutes de présentation en distanciel (visioconférence) de son projet,
- 15 minutes de questions-réponses avec le jury de sélection.

Suite au jury, l'annonce des lauréats aura lieu la semaine du 17 juin. A cette occasion, les lauréats seront invités à participer au webinaire de bienvenue qui se déroulera le mardi 25 juin.

VI. Comment déposer sa candidature et rester informé ?

Le dépôt du dossier de candidature **se fait uniquement en ligne**, via la page dédiée sur le site internet du programme Inclusion & Ruralité 2 : <https://inclusion-ruralite.msa.fr/candidature/>, à compter du **lundi 18 mars à 12h**.

La procédure de dépôt des candidatures est ouverte jusqu'au **vendredi 19 avril à 17h**.

Nous recommandons fortement aux candidats de préparer leurs réponses en amont du dépôt de candidature en ligne grâce au dossier de candidature téléchargeable (contenant l'intégralité des questions posées en ligne) et de les reporter dans un second temps.

Les datés clés à retenir :

- Ouverture du dépôt des candidatures : **18 mars 2024 à 12h**
- Webinaire d'information sur l'appel à projets : **4 avril 2024 de 11h à 12h30**
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)
- Limite de dépôt des dossiers de candidature : **19 avril 2024 à 17h**
- Annonce des candidats présélectionnés : **5 juin 2024**
- Jury de sélection : **13 juin 2024**
- Annonce des lauréats : **semaine du 17 juin 2024**
- Webinaire de bienvenue : **25 juin 2024 à 11h**
- Rencontre du lauréat avec son/sa référent(e) MSA et son incubateur local : **entre juin et mi-septembre 2024**
- Lancement du programme d'accompagnement : **octobre 2024**

Contact

Toutes les questions relatives au programme et à l'appel à projets peuvent être soumises par mail à l'adresse : inclusion.ruralite@ccmsa.msa.fr

ANNEXE :
ANNUAIRE ET CARTE DES CAISSES DE MSA

Annuaire de contacts MSA

Caisses MSA	Département	Prénom	Nom	Mail
Ain Rhône	01-69	Elodie	Lecointre	lecointre.elodie@ain-rhone.msa.fr
Alpes du Nord	38-73-74	Pascale	Peissak	peissak.pascale@alpesdunord.msa.fr
Alpes Vaucluse	04-05-84	Catherine	Duvivier	duvivier.catherine@alpesvaucluse.msa.fr
Alsace	67-68	Cathia	Muller	muller.cathia@alsace.msa.fr
Ardèche Drôme Loire	07-26-42	Anne	Develle	develle.anne@ardechedromeloire.msa.fr
Armorique	22-29	Aurelia	Le Page	lepage.aurelia@armorique.msa.fr
Auvergne	03-15-43-63	Olivier	Blanc	blanc.olivier@auvergne.msa.fr
		Myriam	Mokhtari	mokhtari.myriam@auvergne.msa.fr
Beauce Cœur de Loire	18-28-45	Laetitia	Thiriar	thiriar.laetitia@bcl.msa.fr
		Carole	Robert	robert.carole@bcl.msa.fr
Berry Touraine	36-37-41	Maryline	Pestel	pestel.maryline@berry-touraine.msa.fr
Bourgogne	21-58-71-89	Julie	Gaudillat	gaudillat.julie@bourgogne.msa.fr
		Fanny	Aigueperse	aigueperse.fanny@bourgogne.msa.fr
Charentes	16-17	Mathilde	Desousa	desousa.mathilde@charentes.msa.fr
		Pascale	Aubert	aubert.pascale@charentes.msa.fr
Corse	20	Yannick	Leger	leger.yannick@msa20.msa.fr

Caisses MSA	Département	Prénom	Nom	Mail
Côtes Normandes	14-50	Emilie	Dubost	dubost.emilie@cotesnormandes.msa.fr
		David	Derouet	derouet.david@cotesnormandes.msa.fr
Dordogne Lot et Garonne	24-47	Oscarina	Antunes	antunes.oscarina@dlg.msa.fr
				contact_ass.blf@dlg.msa.fr
Franche Comté	25-39-70-90	Farid	Medjkoune	medjkoune.farid@franchecomte.msa.fr
Gironde	33	Johanna	Grandguillot	grandguillot.johanna@msa33.msa.fr
Grand Sud	11-66	Frédérique	Thomas	thomas.frederique@grandsud.msa.fr
Haute Normandie	27-76	Rémi	Andrzejewski	andrzejewski.remi@hautenormandie.msa.fr
Ile de France	75-77-78-91-92-93-94-95	Sylvie	Vauchez-Kourouma	vauchez-kourouma.sylvie@msa75.msa.fr
Languedoc	30-34-48	Virginie	Nadal	nadal.virginie@languedoc.msa.fr
Limousin	19-23-87	Aurélie	Pere	pere.aurelie@limousin.msa.fr
Loire Atlantique Vendée	44-85	Jean-Marc	Bernard	bernard.jean-marc@msa44-85.msa.fr
Lorraine	54-57-88	Elisabeth	Crémel	cremel.elisabeth@lorraine.msa.fr
		Mélanie	Gobert	gobert.melanie@lorraine.msa.fr
Maine et Loire	49	Gilles	Aufrere	aufreere.gilles@msa49.msa.fr
		Adeline	Négliou	negliou.adeline@msa49.msa.fr
Marne Ardennes Meuse	08-51-55	Gina	Laplace	laplace.gina@mam.msa.fr
		Marine	Soussan	soussan-husson.marine@mam.msa.fr

Caisses MSA	Département	Prénom	Nom	Mail
Mayenne Orne Sarthe	53-61-72	Rachel	Meneut	meneut.rachel@mayenne-orne-sarthe.msa.fr
Midi Pyrénées Nord	12-46-81-82	Hélène	Blanchard	blanchard.helene@mpn.msa.fr
		Agnès	Mano	mano.agnes@mpn.msa.fr
Midi Pyrénées Sud	09-31-32-65	Christiane	Maelet	mealet.christiane@mps.msa.fr
Nord Pas de Calais	59-62	Aurélien	Danthois	danthois.aurelien@msa59-62.msa.fr
Picardie	02-60-80	Najat	Ezzahar	ezzahar.najat@picardie.msa.fr
Portes de Bretagne	35-56	Anne	Berthier	berthier.anne@portesdebretagne.msa.fr
		Hélène	Ledoux	ledoux.helene@portesdebretagne.msa.fr
		Aurore	Guillermic	guillermic.aurore@portesdebretagne.msa.fr
Provence Azur	06-13-83	Barbara	Venner	venner.barbara@provence-azur.msa.fr
Poitou	79-86	Sébastien	Caillaud	caillaud.sebastien@poitou.msa.fr
		Myriam	Brunet Lhommelet	brunet-lhommelet.myriam@poitou.msa.fr
Sud Aquitaine	40-64	Régine	Bourdette	bourdette.regine@sudaquitaine.msa.fr
		Pascal	Lamour	lamour.pascal@sudaquitaine.msa.fr
Sud Champagne	10-52	Isabelle	Remy Boudon	remy-boudon.isabelle@msa10-52.msa.fr
		Sandra	Roret	roret.sandra@msa10-52.msa.fr

